Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-389 :
Portant réglementation du stationnement
42 rue du Marché
Pour changer des volets avec la pose d'un échafaudage
et permettre le stationnement d'un véhicule

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

MENUIS RÉ
37 CHEMIN DU BREUIL
17410 ST MARTIN DE RÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,
Considérant que pour changer des volets avec la pose d'un échafaudage et permettre le stationnement d'un véhicule, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 42 rue du Marché.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du lundi 13 octobre 2025 à 8h00 au vendredi 17 octobre 2025 à 18h00
Le stationnement de tout véhicule sera interdit 42 rue du Marché, au droit du chantier, pour changer des volets avec la pose d'un échafaudage, pour permettre le stationnement d'un véhicule et d'une machine à enduire par l'entreprise « MENUIS RÉ ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « MENUIS RÉ ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- MENUIS RÉ.

Fait à La Flotte, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

MAIRIE de LA FLOTTE 17630